

s'exprima aussi avec énergie sur l'apathie qui régnait dans tout le pays, en ce qui concerne le choix des commissaires, et dit qu'on pourrait avec avantage donner tous leurs pouvoirs aux conseils municipaux. M. Jenkins fit quelques remarques tout à fait piquantes sur les affaires locales de Stanstead, après quoi le président résuma les débats et offrit les remerciements de l'assemblée aux hon. MM. Galt et Chauveau.

Sur motion du Principal Graham il fut décidé que la prochaine conférence aurait lieu à Sherbrooke.

Conférence de l'Association des Instituteurs du District de Bedford.

Cette association a tenu sa conférence annuelle à Granby, le 22 décembre. M. Laing de Waterloo a été réélu président, et M. Marsh de Granby, secrétaire.

Il a été d'abord résolu unanimement "que cette association s'opposerait à toute tentative faite par les syndics ou les commissaires d'employer dans les écoles sous leur contrôle des instituteurs non munis de diplôme."

Dans les débats qui s'élèverent sur cette proposition, on fit mention de quelques membres du clergé qui auraient fait profiter des laïques de l'exemption qui leur est accordée par la loi en signant comme instituteurs des rapports d'écoles dans lesquelles ils n'avaient jamais enseigné.

Il fut encore résolu, 1^e qu'en autant que le nombre des instituteurs munis de diplômes égale au moins le nombre des écoles, les bureaux des examinateurs de ce district soit invité à exiger le plus strictement possible de tous les candidats toutes les connaissances requises par la loi. 2^e Que cette association croit devoir blâmer la conduite des commissaires qui réduisent les salaires des instituteurs à une pitance misérable et indigne, dégradant ainsi les écoles, et décourageant entièrement les maîtres instruits et doués de l'aptitude nécessaire.

On mentionna certaines municipalités où les commissaires ne voulaient point payer plus de deux piastres par semaine, et à l'exception de la subvention du gouvernement payaient en *greenbacks*.

Après une discussion très-intéressante la proposition suivante fut mise aux voix et adoptée.

Résolu que c'est le devoir de l'état en autant que cette mesure peut se concilier avec la liberté individuelle, d'obliger les parents d'envoyer leurs enfants à l'école pour un espace de temps déterminé; et que c'est plus particulièrement le devoir des commissaires de voir à ce que tous les élèves fréquentent les écoles tenues sous leur contrôle aient les livres nécessaires à leur usage et tout le matériel d'école convenable.

A la séance du soir, le président lut une lettre du professeur Robins et présenta une circulaire de l'association provinciale des instituteurs protestants. On discuta ensuite la classification des écoles primaires. Il fut admis qu'il était très-difficile d'améliorer l'état de choses actuel sous ce rapport. M. McGregor fit un discours sur le système d'examens et de certificats universitaires suivi en Angleterre pour l'avantage des personnes qui ayant étudié ailleurs, n'ont pas pu suivre les cours ou prendre leurs degrés.

Le lendemain, les suggestions soumises par le comité de l'association provinciale des instituteurs furent discutées et adoptées avec quelques amendements. Il fut aussi résolu que le comité exécutif s'efforcerait de rendre aussi nombreuse que possible toute assemblée des amis de l'éducation, qui se tiendrait ayant ou pendant la durée du parlement. Une autre résolution approuva le système d'examens universitaires proposé par l'Université McGill et développé la veille par M. McGregor.

Il fut résolu d'offrir des prix pour un concours de calligraphie entre les élèves des écoles primaires du district. Le comité exécutif fut chargé de régler les détails et les conditions du concours. Après quelques discussions sur l'enseignement oral, sur les divers systèmes de lecture et sur l'enseignement de l'arithmétique, auxquelles prirent part M. l'Inspecteur Parmelee et MM. Duff, Laing et Marsh, l'assemblée s'journa.

Revue Bibliographique.

De la Politesse et du Bon Ton, ou Devoir d'une Femme Chrétienne dans le monde, par la Comtesse Drohojowska; 2de édition. Paris, 1860.—*Le Bon Langage et des Locations Viciuses à éviter*, par le même auteur.—*L'art de la Conversation au point de vue Chrétien*, par le R. P. Huguet; 2de édition. Paris, 1860.—*De la Charité dans les Conversations*, par le même auteur. (1)

(Suite.)

Avant d'aborder les deux sujets principaux de son livre la médisance et la calomnie, le Père Huguet se plaît encore à nous faire voir de quelles autres manières on peut manquer à la charité. Tout ce qui peut blesser, affliger ou mortifier même légèrement ceux qui nous entendent est plus ou moins un péché contre la charité, et c'en est toujours un contre le bon ton et les convenances. Les excuses que l'on se donne pour en agir ainsi sont ordinairement la franchise ou la plaisanterie. Quant au premier prétexte il y a un vieux proverbe qui dit que toute vérité n'est pas bonne à dire. St. François de Sales a dit mieux encore : toute vérité qui n'est point charitable procède d'une charité qui n'est point véritable.

Et puis est-on bien certain que la franchise soit le seul motif qui nous anime? La mauvaise humeur, l'envie, l'amour-propre, l'intérêt personnel blessé ne sont-ils point souvent les secrets ressorts qui nous donnent ce courage et cette liberté?

Même lorsqu'elle est guidée par un bon motif, "il faut encore que la franchise soit tempérée par la douceur et que les termes dont elle use lui ôtent ce qu'elle a de piquant, comme on a soin d'adoucir un jour trop vif." Sans cela, rebuts par des censeurs amers, qui font un crime des moindres choses, nous irons nous jeter dans les bras des flatteurs pour y chercher une ombre douce et agréable. Car c'est par les vertus qu'il faut fuir les vices et non par les vices contraires."

L'auteur donne pour exemple d'une brutalité inutile cachée sous le prétexte de la franchise le trait suivant :

"Un des confrères de Guettard, savant botaniste et académicien, le remerciait un jour de lui avoir donné sa voix: 'Vous ne me devez rien,' lui répondit-il; 'si je n'avais pas cru qu'il fut juste de vous la donner, vous ne l'auriez pas eue, car je ne vous aime pas.' Condorcet approuve cette réponse: 'Si une telle franchise, dit-il, offense quelquefois, au moins utile sur la politesse, l'avantage d'inspirer la confiance: on sait ce qu'on doit espérer ou craindre.' Nous ne sommes pas de cet avis; il n'est pas permis de dire à quelqu'un qu'on ne l'aime pas; cela n'est ni poli ni convenable, car à quoi bon de faire de la peine à celui qui vient nous remercier et nous témoigner sa reconnaissance? A cette franchise brutale on doit sans doute préférer une franchise plus douce et tempérée par une sensibilité vraie, que la crainte de blesser rend adroite ou caressante. Guettard pouvait répondre: 'En vous donnant ma voix, je n'ai consulté que la justice; ce n'est donc pas moi, mais vous, que vous devez remercier; car, si je n'avais pas cru que vous la méritiez, certes vous n'auriez pas eu ma voix.' Il eût été franc sans être ni impoli ni blessant."

Quant à la plaisanterie, il suffirait peut-être de dire que ce n'est pas être *plaisant* que de se rendre *désagréable*. Mais outre la mauvaise plaisanterie vulgaire contre laquelle nous croyons inutile de prémunir nos lecteurs, il y a un grand danger, une grande inconvenance à vouloir faire briller son esprit aux dépens des autres. C'est le plus mauvais rôle qu'une femme puisse jouer dans un salon. Ce rôle de franchise brutale ou de plaisanterie blessante convient, s'il est possible, moins encore à une femme qu'à un homme. Un homme qui se le permettrait envers une femme serait jugé du coup, il n'aurait certainement ni les rieurs ni les gens bien élevés de son côté. A peine lui est-il permis de se défendre, lorsqu'il est attaqué et il ne le doit faire qu'avec des menagements et une réserve infinis.

Mais n'est-ce point par là-même une injustice et une cruauté de la part d'une femme, certaine qu'elle est de sa position, de spéculer sur le savoir-vivre et la politesse d'un malheureux qu'elle peut ainsi humilier ou affliger avec impunité? Du reste, ce rôle n'est point non plus sans péril. Un homme sans manquer aux convenances peut plus tard prendre sa revanche, et pour celui qui a l'habitude du monde, il y a mille moyens indirects de le faire. Une abstention et un éloignement étudiés ne sont en pareil cas qu'une légitime défense et le vide ne tarde pas à se faire autour de ces charmants buissons dont les roses ne compensent point assez les épines.

La franchise et la plaisanterie ne sont du reste permises qu'entre égaux. D'inérieur à supérieur elles se changent en insolence; de supérieur à inférieur elles manquent de délicatesse et quelquefois même d'humanité. Dans ce dernier cas la répartie, pour vive qu'elle soit, est toujours de bonne guerre et souvent même elle est applaudie au-delà

(1) Voir nos livraisons de juin, juillet, août, septembre, novembre et décembre derniers.